

## Taxe de séjour : au service du développement touristique

Délibération du 27 septembre 2018 régissant la taxe de séjour à compter du 01/01/2019 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

## Tourist tax: to serve the touristic development

Rulings of 27th September 2018 governing tourist tax, to be applied from 1st January 2019 across the community of Bellegarde and its area.

Au prix de votre séjour dans cet établissement, s'ajoute une taxe de séjour. Cette contribution est perçue par votre hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et du Conseil Départemental de l'Ain. Elle est intégralement consacrée à des actions touristiques dont vous bénéficiez.

*Nous vous souhaitons un agréable séjour en Terre Valserine !*

The tourist tax is added to the price of your stay. Collected by your accommodation provider on behalf of the community of Bellegarde and its area and the Ain Département Council, it is directly used to fund tourism programmes and projects, therefore benefitting you.

*We hope you'll enjoy your stay in Terre Valserine!*

### Tarifs \* par nuit et par personne

### Rate \* per night and per person

Catégorie d'hébergement	Accommodation	Classement ** Tourist rank **	€
Palaces.		Palace	4,40 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme. Hotels, holiday resorts, rentals.		5 *	3,30 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme. Hotels, holiday resorts, rentals.		4 *	2,53 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme. Hotels, holiday resorts, rentals.		3 *	1,10 €
Villages de vacances. Holiday villages.		4 & 5 *	0,66 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme. Hotels, holiday resorts, rentals.		2 *	0,66 €
Villages de vacances. Holiday villages.		1, 2 & 3 *	0,55 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme. Hotels, holiday resorts, rentals.		1 *	0,55 €
Chambres d'hôtes. Bed and breakfast.		Tous all	0,55 €
Terrains de camping et de caravanage, tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Campsites and caravan sites.		3, 4 & 5 *	0,55 €
Emplacements dans des aires de camping-cars payantes et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. Camper van's area and tourist carparks for a 24 hours duration.		-	0,55 €
Terrains de camping et de caravanage, tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes. Campsites and caravan sites.		1 & 2 *	0,22 €
Ports de plaisance. Marina.		-	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. All accommodation awaiting for a classification or unranked except for outdoor accommodation as campsites, caravan sites.		Non classés Unranked	Taux de Rate of 4,40 %

\* Ce tarif inclut la taxe additionnelle du Conseil Départemental de l'Ain. This rate includes the additional tax of the Ain Departement Council.

\*\* Les hébergements labellisés sont à considérer comme des hébergements sans classement. Certified accommodations, like 1 "key" Clévances, 1 "épi" Gite de France, are considered as unranked accommodations..

### Exonérations applicables sur présentation d'un justificatif

### Exemptions a certificate is necessary

- Les mineurs (moins de 18 ans) / Minors under 18
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes du Pays Bellegardien / Seasonal contractor employed on the Community of Bellegarde and its area
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / Persons receiving emergency or temporary shelter
- Les personnes dont le loyer journalier est inférieur à 1 € / Persons occupying a room whose rent is less than 1€ per day



Pour toute information  
complémentaire :

#### Office de Tourisme

13 rue de la République  
01200 Bellegarde-sur-Valserine  
Tél 04 50 48 48 68  
info@terrevalserine.fr

